

*La Chaire d'Économie Sociale et Solidaire « Solidarité et Innovations »
& le Parcours Custruì, parcours de promotion de l'esprit d'entreprise
nous mènent à*

U PREMIU

Prix de l'entrepreneuriat **social étudiant**



REGLEMENT DU PRIX

Année 2014

Article 1 : Objectif du concours

Ce concours vise à allouer un prix aux étudiants de l'Université de Corse (inscrits en 2013-2014) qui vont créer ou reprendre une entreprise d'utilité sociale à court terme : association, coopérative (SCOP ou SCIC), entreprises sociales (société commerciales) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant la participation des associés

3° Une gestion conforme au principe suivant : *Les bénéficiaires sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.*

Article 2 : Financement

La fondation de l'Université de Corse finance un accompagnement par des experts d'une valeur de 8000 euros. Ce prix pourra éventuellement être complété par une somme d'argent selon le cas et en fonction des besoins.

Article 3 : Présentation des projets

Les étudiants de l'UDC devront compléter et renvoyer le dossier de candidature avant le 21 juillet 2014.

Article 4 : Expertise par le jury

Les dossiers seront analysés par une commission paritaire (constituée par des universitaires et des acteurs de l'ESS et institutions publiques). Les résultats du concours seront communiqués aux candidats mi-septembre.

Article 5 : Versement du prix

Le candidat sélectionné se verra verser le prix dans un délai de 3 mois. Il s'engage à déposer les statuts de son entreprise ou à la diriger (en cas de reprise) avant juin 2016.